



Ville de
Rixheim

28, rue Zuber - B. P. 7
68171 RIXHEIM CEDEX
Téléphone: 03 89 64 59 59
Télécopie: 03 89 44 47 07
www.rixheim.fr

SECRETARIAT GENERAL
secretariat.general@rixheim.fr

**DELEGATION AUX FONCTIONNAIRES TITULAIRES DE
LA COMMUNE
DELEGATION DE SIGNATURE**

127/SG/2026

Le Maire de la Ville de RIXHEIM

VU le Code Général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2122-19 et L. 2122-30

A R R E T E :

ARTICLE 1

Délégation de signature est donnée à Mme Audrey GALMICHE, chef du service des sports de RIXHEIM, pour les attributions suivantes :

- Bons de commande inférieurs à 1 000 € ;
- Factures émises par le service des sports pour l'usage de minibus, de salles sportives ou de matériels divers, inférieures à 1 000 € ;
- Conventions pour la location des salles ou équipements sportifs ;

ARTICLE 2

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

ARTICLE 3 :

Madame le Maire de la Ville de RIXHEIM, est chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- ⇒ Monsieur le Sous-Préfet de Mulhouse
- ⇒ Madame Audrey GALMICHE
- ⇒ Dossier personnel
- ⇒ Recueil des actes administratifs.

Fait à RIXHEIM, le 24 août 2026

Le Maire,



Catherine MATHIEU-BECHT

Notifié à l'intéressée le : 24.08.26
Signature :

